



SENTEZ-VOUS SPORT

C'est bien plus que du sport !

13^{ème} édition SENTEZ-VOUS SPORT 2022

Opération nationale de promotion des activités physiques et sportives pour le plus grand nombre.

– CAHIER DES CHARGES –

Date limite de dépôt de dossier le 11 septembre 2022

Formulaire en ligne sur : www.sentezvousport.fr

- CAHIER DES CHARGES -

1/ SENTEZ-VOUS SPORT : DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Une opération nationale de promotion du sport bien-être durant le mois de septembre pour tous les publics à tous les âges ;
- Une visibilité nationale et européenne ;
- Des activités adaptées ouvertes à tous gratuitement ;
- Pour la nouvelle édition de la Semaine européenne du sport (European Week of Sport – EwoS, qui a lieu du 23 au 30 septembre), tous les évènements qui auront lieu en septembre pourront faire l'objet d'une double labellisation ;
- Un mois de manifestations labellisées, soutenues par le mouvement sportif et ses partenaires et qui se déclinent selon le calendrier et les cibles suivant :



- CAHIER DES CHARGES -

2/ QUI PEUT ORGANISER UN PROJET SENTEZ-VOUS SPORT ?

Tout organisme participant au développement des activités physiques et sportives ou souhaitant les promouvoir (fédération, ligue, comité, club, associations, CDOS/CROS/CTOS, entreprises, établissements scolaires, universités, etc...).

3/ COMMENT DÉCLARER VOTRE PROJET ?

En vous inscrivant via [ce formulaire](#)

N.B. N'hésitez pas à nous soumettre votre projet suffisamment tôt même si quelques éléments sont manquants (nombre de disciplines, public attendu...) et de nous les transmettre dans un second temps par mail.

4/ LA LABELLISATION SENTEZ-VOUS SPORT : À QUOI ÇA SERT ?

- À s'inscrire dans un dispositif national et européen de promotion des activités physiques et sportives (APS) ;
- À bénéficier d'une visibilité nationale et d'un soutien en communication par l'accès à un kit de communication mis à disposition pour promouvoir le projet ;
- À être identifié dans un réseau local d'acteurs engagés dans la promotion des activités physiques et sportives (APS) ;
- À convaincre des partenaires sportifs locaux de soutenir votre projet et offrant aux clubs plus de visibilité ;
- À entraîner les collectivités locales dans cette démarche de réseau ;

5/ COMMUNICATION

→ Le kit de communication officielle Sentez-Vous Sport Sport (affiches locales et nationales personnalisables, flyers, kakémonos ou encore kit digital avec des visuels par cibles : grand public et entreprises) vous sera transmis lorsque vous aurez reçu la labellisation de votre projet. Une charte d'utilisation de ce kit communication vous sera également fournie

- Retrouver sur la rubrique [Sentez-Vous Sport](#) la carte de France des manifestations labellisées*
- Pour les clubs fédérés, merci de prendre contact avec les référents de vos fédérations afin qu'ils soient informés de votre évènement. Cela vous permettra une meilleure visibilité en vous appuyant aussi sur leurs réseau de communication (site internet, réseaux sociaux...)

– CAHIER DES CHARGES –

6/ LE CAHIER DES CHARGES SENTEZ-VOUS SPORT 2021

Les OBLIGATIONS :

- **Déclarer** un projet Sentez-Vous Sport **avant le 11 septembre 2022** en ligne sur le site Internet www.sentezvousport.fr
- **Organiser votre évènement en présentiel ou sous format digital au mois de septembre** (dérogations de dates limitées, mais possibles sur demande)
- **Proposer des activités** concernant la découverte, les initiations et la prévention avec l'activité physique et sportive
- **Offrir des activités adaptées pour tous** les publics quel que soit leur âge, leur sexe, leur capacité physique, etc...
- **Gratuité** de la participation aux activités ou payant **seulement** dans le cadre d'une manifestation à but non lucratif
- Communication : tous les supports de communication doivent **respecter la charte graphique et la dénomination** de l'opération

Assurances :

Les organismes labellisés conserveront la qualité d'organisateur unique de l'évènement et accompliront, à ce titre, l'ensemble des formalités et obligations mises à leur charge par les lois et règlements en vigueur du domaine considéré.

Le CNOSF ne pourra, de fait, être considéré comme organisateur ou co-organisateur de l'évènement. Par conséquent, le CNOSF ne pourra être tenu responsable des faits pouvant survenir lors de l'évènement, de même que de l'un quelconque des manquements de l'organisateur, ainsi qu'en cas d'annulation de l'évènement et ce, pour quelque cause que ce soit.

À ce titre, l'organisateur devra être titulaire d'une police d'assurance spécifique dont l'objet est de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir du fait de sa qualité d'organisateur de l'évènement, à raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non causés aux tiers. L'organisateur devra aussi souscrire pour tous les participants à l'évènement un contrat collectif d'assurance responsabilité civile et individuel-accident.

En outre, l'organisateur s'engage à respecter et à faire respecter par tout individu participant à l'évènement toutes les mesures gouvernementales imposées en cas d'épidémie/pandémie (respect des gestes barrières, port du masque, mesures de distanciation, etc.) et ce, pendant toute la durée de l'évènement. »

- CAHIER DES CHARGES -

7/ DOSSIER ACCEPTÉ OU REFUSÉ ?

- Tout dossier respectant le cahier des charges sera labellisé
- En cas de refus d'attribution du label, le dossier peut être modifié et faire l'objet d'une nouvelle demande (avant la date limite du **11 septembre 2022**)

8/ CRITÈRES D'EXCLUSION

SONT EXCLUS DE SENTEZ-VOUS SPORT 2022 :

- Les projets montés à titre commercial ou à but lucratif
- Les projets qui, en dehors de l'organisation d'activités ouvertes, adaptées et gratuites, proposeraient ces jours-là toute autre action de communication **isolée** sans qu'elle soit intégrée dans le projet global d'activités physiques et sportives (stand, conférence, exposition.....)

9/ QUELQUES RECOMMANDATIONS ET CONSEILS

- Afin que votre évènement soit plus visible, n'hésitez pas à vous rapprocher des comités olympiques départementaux, régionaux et territoriaux ainsi que des communes pour mutualiser les actions sur le territoire (retrouvez [ici](#) toutes les coordonnées des CROS/CDOS/CTOS).
- Le CNOSF soutient les projets en lien avec **la Direction de l'administration pénitentiaire** qui visent à promouvoir la mise en œuvre d'activités physiques et sportives en septembre durant la rentrée sportive Sentez-Vous Sport seul ou en partenariat avec le mouvement sportif. Si vous êtes intéressés par la possibilité d'organiser un évènement dans un établissement pénitentiaire, merci de bien vouloir prendre contact avec le référent territorial ([coordonnées via ce lien](#) ou joindre [Madame Alice CARON](#), Référente nationale à la politique sportive à la Direction de l'Administration pénitentiaire).
- Depuis de nombreuses années maintenant, le CNOSF souhaite promouvoir **l'éco-responsabilité** des organisateurs de manifestations Sentez-Vous Sport. La semaine européenne du sport ayant désormais lieu en même temps que la semaine européenne du développement durable, nous invitons chaque porteur de projet à intégrer plus fortement des engagements éco-responsables dans la conception de son évènement. Riche de son histoire et de ses actions, le mouvement sportif est mobilisé depuis longtemps en faveur du développement durable pour contribuer au respect de la planète, à l'épanouissement humain et à l'équilibre du territoire. Nous vous proposons donc de renforcer et valoriser votre démarche en tenant compte des recommandations suivantes :

- CAHIER DES CHARGES -

- Sensibiliser et former au développement durable les salariés, élus, bénévoles qui participeront aux manifestations Sentez-Vous Sport
- Sensibiliser les équipes et participants au développement durable et en particulier aux valeurs environnementales et sociétales du sport (lutte contre les violences et discriminations, fair-play, solidarité, tolérance, respect, réduction de son impact écologique...)
- Promouvoir et faciliter l'usage des transports en commun et des modes de déplacement actifs (marche, vélo, trottinette, ...) auprès de toutes les parties prenantes
- Maîtriser ses consommations d'eau et d'énergie et, si possible, préférer des énergies issues de sources renouvelables
- S'impliquer dans une gestion respectueuse des sites, de la nature et de la biodiversité
- Réduire la production de déchets en amont de l'événement, notamment les plastiques à usage unique, puis les trier et les évacuer dans les filières de traitement appropriées (le CNOSF rappelle aux organisateurs que, depuis le 1er janvier 2021, la distribution gratuite de bouteilles en plastique (grandes ou petites) est interdite lors d'évènements festifs, culturels ou sportifs, que ce soit pour les joueurs, les bénévoles, l'équipe organisatrice ou les autres participants ou spectateurs. Cf. [Loi AGEC](#))
- Privilégier des produits locaux, bio et de saison pour une restauration variée, saine et responsable : produits certifiés, de proximité, adaptés à l'activité physique... et lutter contre le gaspillage alimentaire en prévoyant des quantités raisonnables et/ou des dons aux bénévoles.
- Prévoir des objets marketing et goodies écoresponsables : privilégier les produits éco-conçus et français, les produits locaux, de terroir, des bons cadeaux, des expériences (initiations gratuites, découverte d'un site, rencontre avec un joueur...) plutôt que les objets inutiles ou déjà trop vus
- Préférer la location et la réutilisation de matériel ou l'utilisation de matériel recyclé et/ou recyclable pour la conception de l'événement
- Prendre en compte la santé et la sécurité des publics et des organisateurs dans la conception de l'événement (bruit, qualité de l'air, gestes barrières ...)
- Communiquer et sensibiliser avant et pendant la manifestation sur le lien entre sport, santé et protection de l'environnement au travers d'outils éco-conçus (encre, papier, formats, mode de diffusion, ...)

- CAHIER DES CHARGES -

- Encourager la mixité des personnes valides-handicapées sur les espaces de démonstration et rendre le ou les site(s) accessible(s) à tous (aménagements, instructions lisibles et claires pour tous, formation des équipes à l'accueil de personnes en situation de handicap...)*
- Valoriser ses engagements écoresponsables auprès de tous pour faire connaître les actions concrètement mises en place et impliquer toutes les parties prenantes dans la démarche écoresponsable. Attention au choix des mots et des messages portés afin de bien communiquer de manière mesurée, claire et proportionnelle vis à vis des actions réellement mises en œuvre et des impacts environnementaux/sociaux attendus
- Afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue écoresponsable : débriefer avec tous les acteurs mobilisés, identifier les succès et les axes d'amélioration pour la prochaine édition.

Pour celles et ceux qui souhaitent aller plus loin, vous pouvez vous informer et candidater au Label « développement durable le sport s'engage® » du CNOSF destiné aux événements sportifs écoresponsables. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site :

<https://label-dd.franceolympique.com/>

A titre exceptionnel, en complément, il est possible de labelliser des compétitions existantes sous réserve de diffusion d'un message d'information sur les bénéfices du sport comme facteur de santé, de bien-être et de plaisir. Pour ce faire, merci de prendre contact par mail à sentezvousport@cnosf.org